Page: 1/8

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31



Date d'impression : 09.02.2021 Numéro de version 5 Révision: 09.02.2021

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

- 1.1 Identificateur de produit
- · Nom du produit: SHERAISOLEX
- · Code du produit: 701083
- · UFI: H1K0-F0QD-F00M-R8HV
- $\cdot\,\text{1.2 Utilisations identifiées per tinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées:}$

Pas d'autres informations importantes disponibles.

- · Emploi de la substance / de la préparation: Agents de séparation
- · 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité
- · Producteur/fournisseur:

SHERA Werkstoff-Technologie GmbH & Co. KG Espohlstraße 53 D-49448 Lemförde GERMANY sdb@shera.de

- + 49 (0) 54 43 99 33 0
- · Service chargé des renseignements: Service de sécurité de produit.
- · 1.4 Numéro d'appel d'urgence ORFILA (INRS): +33 (0) 145425959

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- · 2.1 Classification de la substance ou du mélange
- · Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008:

Skin Irrit. 2 H315 Provoque une irritation cutanée.

Eye Dam. 1 H318 Provoque de graves lésions des yeux.

- · 2.2 Éléments d'étiquetage
- Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008:

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

· Pictogrammes de danger:



- · Mention d'avertissement: Danger
- · Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

acides sulfoniques, alcanes en C10-18, sels de sodium

· Mentions de danger:

H315 Provoque une irritation cutanée. H318 Provoque de graves lésions des yeux.

· Conseils de prudence:

P280 Porter des gants de protection / un équipement de protection des yeux. P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent

être facilement enlevées. Continuer à rincer.

(suite page 2)

Page : 2/8

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31



(suite de la page 1)

Date d'impression : 09.02.2021 Numéro de version 5 Révision: 09.02.2021

Nom du produit: SHERAISOLEX

· Étiquetage de paquets dont le contenu n'excède pas 125 ml

Pictogrammes de danger



· Mention d'avertissement Danger

· Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

acides sulfoniques, alcanes en C10-18, sels de sodium

· Mentions de danger

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

· Conseils de prudence

P280 Porter des gants de protection / un équipement de protection des yeux.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

- · 2.3 Autres dangers
- · Résultats des évaluations PBT et vPvB:
- · PBT: Non applicable.
- · vPvB: Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

- · 3.2 Mélanges
- · Description: Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

	· Composants dangereux:			
Г	CAS: 56-81-5	glycerol	1-50%	
	EINECS: 200-289-5	substance pour laquelle il existe, en vertu des dispositions communautaires, des limites d'exposition sur le lieu de travail		
Г	CAS: 68037-49-0	acides sulfoniques, alcanes en C10-18, sels de sodium	10-25%	
	EINECS: 268-213-3	Eye Dam. 1, H318; Acute Tox. 4, H302; Skin Irrit. 2, H315		

· Indications complémentaires: Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

- · 4.1 Description des mesures de premiers secours
- Après inhalation:

Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.

Aucune mesure particulière n'est requise.

· Après contact avec la peau:

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon.

- · Après contact avec les yeux: En cas de symptômes durables, consulter un ophtalmologiste.
- · Après ingestion:

Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau.

Recourir à un traitement médical.

- · 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires Pas d'autres informations importantes disponibles.

FR

Page: 3/8

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31



Date d'impression : 09.02.2021 Numéro de version 5 Révision: 09.02.2021

Nom du produit: SHERAISOLEX

(suite de la page 2)

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- · 5.1 Moyens d'extinction
- · Moyens d'extinction: Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.
- · 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Pas d'autres informations importantes disponibles.

- 5.3 Conseils aux pompiers
- Equipement spécial de sécurité: Aucune mesure particulière n'est requise.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

· 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Sol particulièrement glissant du fait de la présence de produits répandus ou renversés.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

6.4 Référence à d'autres rubriques

Aucune substance dangereuse n'est dégagée.

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

· 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Tenir les récipients hermétiquement fermés.

- · Préventions des incendies et des explosions: Aucune mesure particulière n'est requise.
- · 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités
- Stockage
- · Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage: Aucune exigence particulière.
- · Indications concernant le stockage commun: Pas nécessaire.
- · Autres indications sur les conditions de stockage: Néant.
- · Classe de stockage: Aucune information disponible.
- · 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

· 8.1 Paramètres de contrôle

· Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

56-81-5 glycerol

VLEP (France) Valeur à long terme: 10 mg/m³ VL (Belgique) Valeur à long terme: 10 mg/m³ (brouillard)

· Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

- · 8.2 Contrôles de l'exposition
- · Contrôles techniques appropriés Sans autre indication, voir point 7.
- Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle
- · Mesures générales de protection et d'hygiène:

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

(suite page 4)

Page: 4/8

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31



Date d'impression : 09.02.2021 Numéro de version 5 Révision: 09.02.2021

Nom du produit: SHERAISOLEX

(suite de la page 3)

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

- Protection respiratoire: N'est pas nécessaire.
- Protection des mains:

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit. À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit. Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

· Matériau des gants:

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

· Temps de pénétration du matériau des gants:

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

· Protection des yeux/du visage Lunettes de protection recommandées pour le transvasement.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

· 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

· Indications générales

· État physique Liquide

Couleur: Tirant sur le jaune
 Odeur: caractéristique
 Point de fusion/point de congélation: Non déterminé.

Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et

intervalle d'ébullition Non déterminé. Inflammabilité Non applicable.

· Limites inférieure et supérieure d'explosion

Inférieure: Non déterminé.
Supérieure: Non déterminé.
Point d'éclair: Non applicable.

• **Température d'auto-inflammation** Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

• Température de décomposition: Non déterminé.

· pH à 20 °C

· Viscosité:

Viscosité cinématique
 Dynamique:
 Non déterminé.
 Non déterminé.

Solubilité

· l'eau: Pas ou peu miscible. · Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log) Non déterminé.

• Pression de vapeur: Non déterminé.

Densité et/ou densité relative

Densité à 20 °C:
 Densité relative:
 Densité de vapeur:
 1,118 g/cm³
 Non déterminé.
 Non déterminé.

· 9.2 Autres informations

Aspect:

· Forme: Liquide

Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité

· **Propriétés explosives:** Le produit n'est pas explosif.

Teneur en solvants:

Solvants organiques: 46,0 %
 Eau: 40,0 %
 VOC (CE): 0,00 %

(suite page 5)

Page: 5/8

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31



(suite de la page 4)

Date d'impression : 09.02.2021 Numéro de version 5 Révision: 09.02.2021

Nom du produit: SHERAISOLEX

· Teneur en substances solides: 0,0 % · Changement d'état: · Vitesse d'évaporation: Non déterminé. · Informations concernant les classes de danger · Substances et mélanges explosibles Néant. · Gaz inflammables Néant. · Aérosols Néant. · Gaz comburants Néant. · Gaz sous pression Néant. · Liquides inflammables Néant. · Matières solides inflammables Néant. · Substances et mélanges autoréactifs Néant. · Liquides pyrophoriques Néant. · Matières solides pyrophoriques Néant.

Néant.

· Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau

Matières et mélanges auto-échauffants

inflammables au contact de l'eau Néant.
Liquides comburants Néant.
Matières solides comburantes Néant.
Peroxydes organiques Néant.

 Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux

métauxNéant.Explosibles désensibilisésNéant.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- · 10.1 Réactivité Aucune donnée disponible.
- · 10.2 Stabilité chimique Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- Décomposition thermique/conditions à éviter: Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- · 10.3 Possibilité de réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse connue.
- 10.4 Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 10.5 Matières incompatibles Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 10.6 Produits de décomposition dangereux Pas de produits de décomposition dangereux connus.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- · 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008
- · Toxicité aiguë:

Aucune donnée disponible.

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

68037-49-0 acides sulfoniques, alcanes en C10-18, sels de sodium

Oral LD50 >2.000 mg/kg (Rat)

- · Corrosion cutanée/irritation cutanée Provoque une irritation cutanée.
- · Lésions oculaires graves/irritation oculaire Provoque de graves lésions des yeux.
- · Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- · Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- · Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(suite page 6)

Page: 6/8

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31



Date d'impression : 09.02.2021 Numéro de version 5 Révision: 09.02.2021

Nom du produit: SHERAISOLEX

(suite de la page 5)

- · Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) exposition unique
- Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) exposition répétée Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- · Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- · 11.2 Informations sur les autres dangers
- · Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucun des composants n'est compris.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

- · 12.1 Toxicité
- · Toxicité aquatique:

68037-49-0 acides sulfoniques, alcanes en C10-18, sels de sodium

EC50 10-100 mg/l (Bactérienne)

- · 12.2 Persistance et dégradabilité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.3 Potentiel de bioaccumulation Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB
- · **PBT:** Non applicable.
- · vPvB: Non applicable.
- · 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.

- 12.7 Autres effets néfastes
- · Autres indications écologiques:
- · Indications générales:

Catégorie de pollution des eaux 2 (D) (Classification propre): polluant.

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- · 13.1 Méthodes de traitement des déchets
- · Recommandation:

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

· Code déchet:

Le code d'élimination de déchets selon l'ordonnance sur la liste des déchets dépend du producteur de déchets et peut donc différer pour un produit. Le code d'élimination de déchets doit donc être transmis séparément par chaque producteur de déchet.

Catalogue européen des déchets:

L'attribution d'un code déchet/d'une désignation déchet doit être effectuée conformément aux spécificités des secteurs et process du catalogue CED.

- · Emballages non nettoyés:
- · Recommandation: Evacuation conformément aux prescriptions légales.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- · 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification
- · ADR, ADN, IMDG, IATA

Néant.

(suite page 7)

Page: 7/8

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31



Date d'impression : 09.02.2021 Numéro de version 5 Révision: 09.02.2021

Nom du produit: SHERAISOLEX

	(suite de la pa
· 14.2 Désignation officielle de transport de · ADR, ADN, IMDG, IATA	e l'ONU Néant.
· 14.3 Classe(s) de danger pour le transpor	t
· ADR, ADN, IMDG, IATA · Classe	Néant.
· 14.4 Groupe d'emballage · ADR, IMDG, IATA	Néant.
· 14.5 Dangers pour l'environnement · Marine Pollutant:	Non.
· 14.6 Précautions particulières à prendre p l'utilisateur	oar Non applicable.
· 14.7 Transport maritime en vrac conformé aux instruments de l'OMI	ément Non applicable.
· "Règlement type" de l'ONU:	Néant.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- · 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
- Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008
 Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.
- Directive 2012/18/UE
- · Substances dangereuses désignées ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.
- RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de limitation: 3
- Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II

Aucun des composants n'est compris.

- · Prescriptions nationales:
- · Indications sur les restrictions de travail:

Respecter les limitations d'emploi pour les jeunes.

Respecter les limitations d'emploi pour les femmes enceintes et pour celles qui allaitent.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications se basent sur l'état actuel de nos connaissances. Cependant, elles ne présentent aucune garantie sur les propriétés des produits et n'ont pas de caractère légal. Ces indications ne doivent ni être modifiées, ni être transmises à d'autres produits. Une duplication de ce document dans son état original est autorisée.

· Phrases importantes

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

- · Service établissant la fiche technique: Service de sécurité de produit.
- Numéro de la version précédente: 4
- · Acronymes et abréviations:

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

(suite page 8)

Page: 8/8

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31



Date d'impression: 09.02.2021 Numéro de version 5 Révision: 09.02.2021

Nom du produit: SHERAISOLEX

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
VOC: Volatile Organic Compounds (USA, EU)
LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Acute Tox. 4: Toxicité aigué – Catégorie 4 Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2 Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire - Catégorie 1

* Données modifiées par rapport à la version précédente

(suite de la page 7)